

Où se procurer

Les sacs à déchets verts

Aux magasins municipaux

71 rue des Cordes à Mazamet
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Tarif : 10 euros les 10

www.ville-mazamet.com

Tél. 05 63 61 16 80



Le composteur

Mise à disposition gratuite de composteurs de jardin par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à retirer après inscription aux magasins municipaux de Mazamet.

Réservez en ligne :

www.castres-mazamet.fr



Conditions d'obtention

Présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, quittance ...).

Offre limitée à un composteur par foyer et dans la limite des stocks.



agglomération
Castres-Mazamet

Ecobuage interdit

Le règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des déchets verts à l'air libre. Cette interdiction est indépendante de la volonté de la commune.

Traitement des déchets verts



MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

Collecte

Collecte des déchets végétaux en sac papier biodégradable :

Uniquement les sacs fournis par la ville, gazons, feuilles, petites branches. Les autres sacs et les autres déchets ne seront pas collectés.

Collecte des branches en fagots :

Branches : Ø de 1 à 10 cm

(pas de souche ni de tronc d'arbre)

Fagots : longueur environ 1m, Ø environ 0,50m (pas de fil de fer ou synthétique)

10 fagots maximum

Calendrier



Secteur Est Secteur Ouest

Tournée spéciale sapins : 10 Janvier 2024

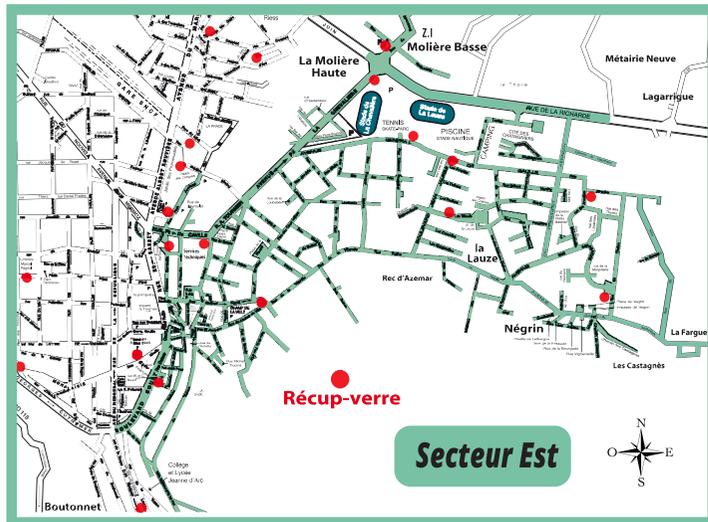
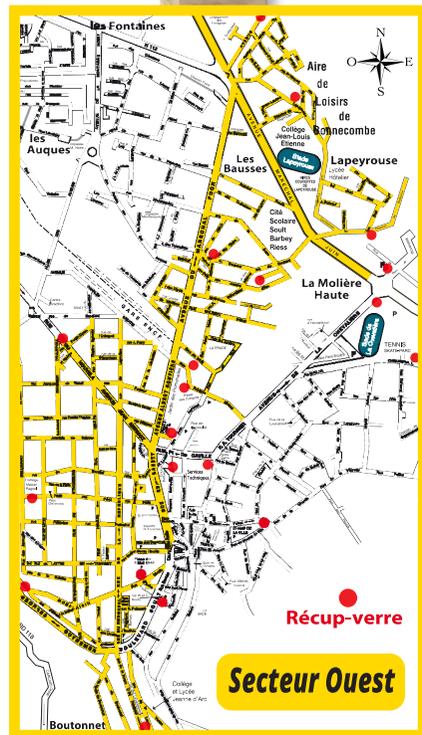
Les mercredis : Les mercredis :

17/31 Janvier	24 Janvier
14/28 Février	7/21 Février
13/27 Mars	6/20 Mars
10/24 Avril	3/17 Avril
22 Mai	15/29 Mai
5/19 Juin	12/26 Juin
3/17/31 Juillet	10/24 Juillet
14/28 Août	7/21 Août
11/25 Septembre	4/18 Septembre
9/23 Octobre	2/16/30 Octobre
6/20 Novembre	13/27 Novembre
4/18 Décembre	11 Décembre

Tournée spéciale sapins : 8 Janvier 2025

22 Janvier 2025 15 Janvier 2025

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS



Compostage

pour une démarche citoyenne choisissez le compostage

- Moins de déchets à collecter et à traiter
- Moins d'engrais chimiques dans nos jardins
- Pas de pollution des nappes phréatiques
- Obtention d'un engrais naturel gratuit
- Contribution à la maîtrise de la facture déchets

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost. En recyclant vos déchets végétaux et ceux de votre cuisine, vous obtenez un compost pour votre jardin.



Que pouvez-vous composter ?

Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, pain, fruits, légumes.

Les déchets de maison : mouchoirs, papiers, sciures, copeaux.

Les déchets végétaux : plantes, gazons, tailles, feuilles, herbes ...



Ce qu'il ne faut pas composter :

Thuyas et résineux, verres et emballages, os et arêtes, produits carnés, litières d'animaux, cigarettes ...



Les utilisations

Le compost frais (moins de 3 mois) peut être utilisé comme paillis, en couches minces. S'il est préalablement tamisé, il peut être incorporé sans problème dans le sol au bout de 6 à 12 mois, selon le degré d'évolution. **Le compost mûr** (de 8 à 10 mois) peut être incorporé superficiellement entre 5 et 15 cm du sol, il doit avoir une bonne odeur et une belle couleur marron. Pour la mise en pot, le compost devra être mélangé avec de la terre à volumes équivalents.

